



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 février 2018

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés** :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h56

Secrétaire : Magalie PIAT

### HALTE-GARDERIE et RAM

#### DL.18.013 - Demande de subvention au Réaap (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité)

**Hélyette SALAÛN expose** :

- Dans le cadre du projet transversal « accueillir les émotions », plusieurs actions sont prévues en 2018 et notamment pendant la semaine de la parentalité du 12 au 18 novembre. Le budget prévisionnel a été estimé à 1220 euros pour le seul projet parentalité et une subvention peut être demandée au Réaap pour un montant de 700 euros.

Après présentation en commission « Vie Scolaire – Éducation populaire – Jeunesse – Environnement – Développement Durable » du 26 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention pour un montant de 700 €.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 16 février 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 19 février 2018

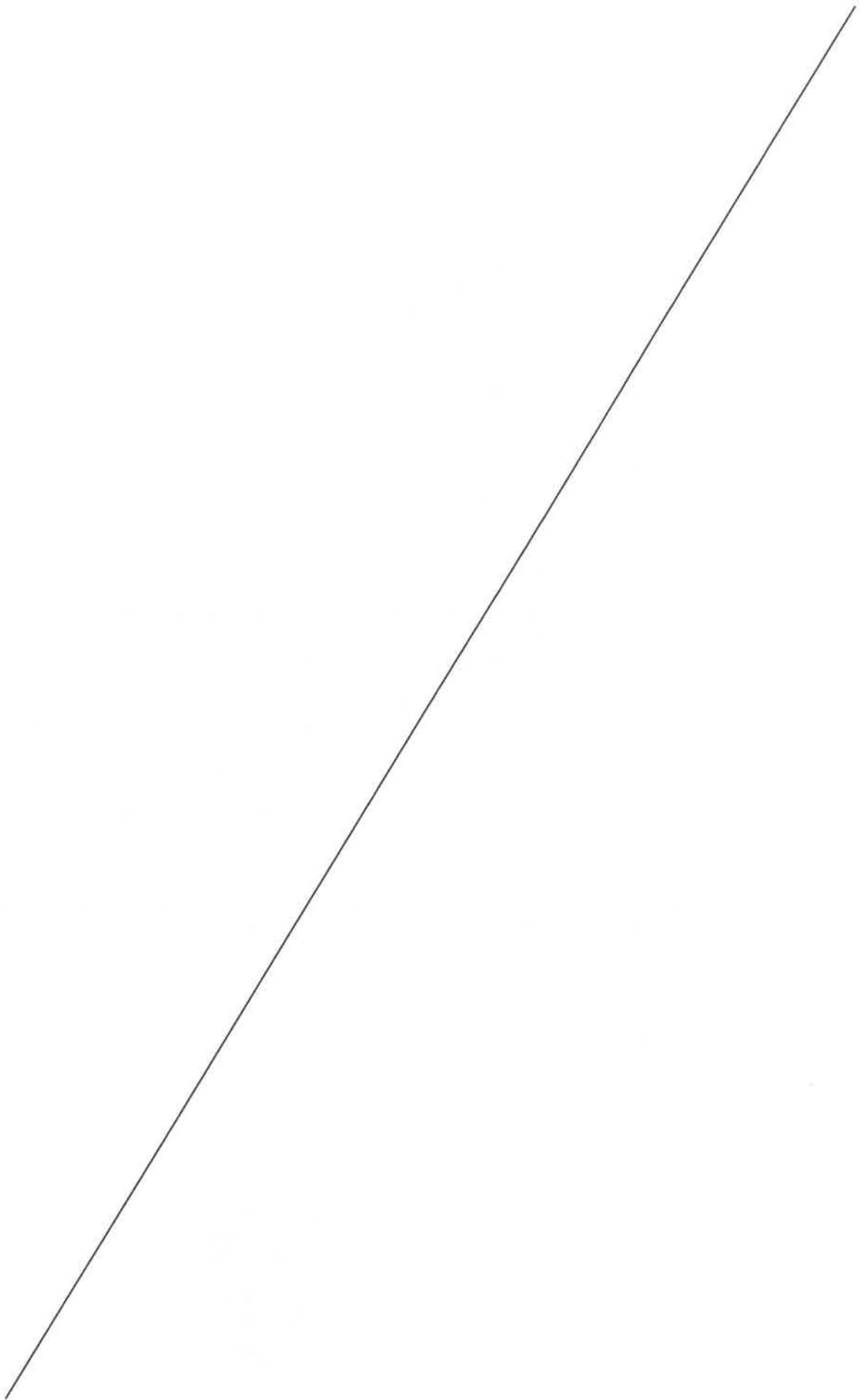
Publication le : 13 février 2018

Notification le : 19 février 2018.



Le Maire

Christian DUMAS.



**Acte à classer**

DL-18-013

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2018-02-19T13-46-54.00 ( MI209688252 )**Identifiant unique de l'acte :**  
045-214501694-20180213-DL-18-013-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Demande de subvention au Réaap (réseau d'écoute et d'accompagnement à la parentalité)  
**Date de décision :** 13/02/2018

---

**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subvention.

---

**Acte :**[DL.18.013-HG-RAM-demande de subvention au réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 19/02/18 à 13:46

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 19/02/18 à 13:46

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 19/02/18 à 13:52